

Suivi de la présence de la grue cendrée

Hiver 25-26

Table des matières

1	Introduction	2
2	Les grues cendrées selon la Bibliographie	3
3	La Grue cendrée... entre Brenne et Châtillonnais ? Méthodologie	6
3.1	Centrage du suivi de la présence des grues cendrées.....	6
3.2	Les observations et leurs validations	7
3.3	Les outils utilisés pour enregistrer les observations	7
3.4	Calendrier du suivi de la présence des grues cendrées	8
4	La présence de la grue cendrée ou résultats du suivi ?	8
4.1	La présence de la grue cendrée en quelques chiffres.....	8
4.2	La présence des grues cendrées sur le site	10
4.3	Questions générées par ces observations de grues cendrées	13
4.4	Les ressources du site pour les grues cendrées... et inversement	14
4.5	Les points de ruptures du site pour les grues cendrées... et inversement.....	15
4.6	2025, année de grippe aviaire pour les grues cendrées ?.....	16
5	Propositions	20
5.1	Présence de la grue cendrée entre Brenne et Châtillonnais	20
5.2	Proposer des mises à jour de l'information ?	20
5.3	Demander le suivi d'un groupe de réflexions multipartite ?.....	20
5.4	Proposer un statut de protection aux champs qui accueillent les grues	21
5.5	Poursuivre le suivi de la présence des grues dans l'Indre ?	21
6	Conclusion.....	22
7	ANNEXES	23

1 Introduction

Nous avons réalisé une étude¹ en 2024 autour de l'étang de l'Île, après avoir observé des milliers de grues posées se nourrir dans un champ à 2 km. Depuis, notre attrait pour la grue cendrée a continué d'augmenter à chacun de leurs passages en migration ou durant leur hivernage en Brenne.

Nous avons cherché dans la bibliographie des informations sur cette espèce, leurs migrations, leurs lieux de vie ou d'hivernage ; nous avons trouvé des écrits anciens qui ne mentionnaient pas la situation observée dans la Brenne et le Châtillonnais, des écrits touristiques² sur la présence des grues en Brenne, ou des références ne citant pas ou peu, l'hivernage des grues entre Brenne et Châtillonnais... La LPO indique « *Hivernage en forte baisse...4555 grues dans l'Indre* », dans son ouvrage en 2018³. Selon l'ambiance locale, si nous parlons grues, nous sous-entendons Brenne et PNR.

Nous avons alors envisagé de réaliser un suivi de cette espèce majestueuse et qui, selon les cultures porte chance... Nos objectifs étaient :

- Objectiver la présence des grues cendrées en hivernage sur le secteur situé entre Brenne et Châtillonnais en Berry durant l'hiver 2025-2026⁴.
- Renseigner le sujet de leur présence entre Brenne et Berry, à partir d'un petit territoire.
- Identifier les ressources dont elles bénéficient et les points de rupture dus à leurs présences sur ce territoire.
- Donner aux décideurs des éléments de réponses concernant la protection de cette espèce ou les difficultés vécues par les personnes qui les accueillent sur leurs propriétés.

Nous commencerons par la bibliographie et un bref historique de la présence de cette espèce dans l'Indre, puis nous vous proposerons la méthodologie utilisée pour effectuer un suivi hivernal, les résultats et quelques points d'analyse. Nous intégrerons des données de l'étude de 2024 afin d'enrichir le sujet. Nous terminerons par quelques propositions pour les différents acteurs de ce territoire.

¹ Etude ... 2024

² https://savingcranes.org/wp-content/uploads/2024/10/crane_conservation_strategy_eurasian_crane.pdf

https://www.migration.net/index.php?m_id=1517&bs=96

<https://champagne-ardenne.lpo.fr/grue-cendree/presentation-de-la-grue-cendree/la-migration-c-est-quand>

<https://loireexplorer.com/grues-cendrees-parc-brenne/>

https://www.seinegrandslacs.fr/sites/default/files/media/downloads/2024-20-d_pj2_synthese_grues_2022-2023.pdf

³ La grue cendrée en France. Migration et hivernage. Saison 2017-2018. Réseau grues de France. Septembre 2018.

⁴ Nous le nommerons « site ».

2 Les grues cendrées selon la Bibliographie

Selon les spécialistes et la Bibliographie la grue cendrée vit, l'été dans le nord de l'Europe, de la Suède à la Sibérie où elle se reproduit et l'hiver, de l'Afrique du nord à la Chine ; c'est un oiseau migrateur qui utilise plusieurs couloirs de migrations à travers les continents et selon les années, pour rejoindre ses lieux de vie, et aller du nord au sud et inversement. En fonction de paramètres variables, comme la météorologie, la présence de nourriture et d'habitat, l'espèce s'adapte et utilise des couloirs de migrations différents, des lieux de haltes migratoires de façon plus ou moins longues, en hiver ou au printemps ; les grues vivent parfois plus longtemps sur ces lieux de haltes et y sont alors considérées comme hivernantes ou nicheuses selon la saison.

Les besoins vitaux de la grue cendrée sont différents en période de reproduction ou de migration et d'hivernage, mais la présence d'eau (lac, étang, vallées inondées, zones humides, ...) lui est nécessaire sur toute l'année. « *En migration et en hivernage, la grue est franchement granivore et se nourrit de racines, de graines et de végétaux. En France, elle consomme principalement du maïs à l'automne...*⁵ »

Les menaces pour cette espèce sont liées à la disparition des zones humides, aux transformations de l'agriculture, aux collisions avec les lignes hautes et moyenne tensions, à l'énergie éolienne et au développement touristique⁶.

Dans un article de la LPO de 2024⁷, la migration et l'hivernage de la grue cendrée en Brenne sont à peine cités. Autre exemple, dans le Guide Ornitho⁸, la carte de présence de la Grue cendrée en Europe note l'espèce comme migratrice dans le Centre de la France, dans une édition de 2009 et dans une version des années 2020.

En 2026, la réalité des grues cendrées vivant au nord-ouest de l'Europe nous semble différente ; elles survolent la France en plusieurs couloirs de migrations, en évitant plus ou moins les massifs montagneux, pour rejoindre l'Espagne et, de moins en moins nombreuses, l'Afrique du nord. Les spécialistes parlent de corridor « ouest » et « rhodanien » pour traverser la France. Le couloir ouest de migration des grues s'étend sur une bande d'environ 200 km du nord-est au sud-ouest⁹ et inversement et les grues « survolent » l'Indre.

Depuis les années 2000, la grue cendrée est nicheuse en France (Normandie et nord-est) et elle hiverne de plus en plus en Europe, dont la France¹⁰. Selon les données du réseau grue et son représentant pour l'Indre¹¹, le nombre de grues présentes en Brenne en hiver varie autour de 4500 individus ces dernières années. Les nombres varient en fonction de la météo, du niveau de remplissage des étangs, de la présence de nourriture, ... Les comptages sont réalisés tous les quinze jours dans les différents dortoirs du PNR¹² de la Brenne en hiver selon un protocole qui s'adapte à la

⁵ https://www.migraction.net/index.php?m_id=1517&bs=96

⁶ https://www.migraction.net/index.php?m_id=1517&bs=96

⁷ https://www.seinegrandslacs.fr/sites/default/files/media/downloads/2024-20-d_pj2_synthese_grues_2022-2023.pdf

⁸ Le Guide Ornitho. Delachaux et Niestlé. Edition 2010. Page 128. Cet ouvrage est une référence pour les professionnels de l'ornithologie et les débutants.

⁹ <https://champagne-ardenne.lpo.fr/grue-cendree/presentation-de-la-grue-cendree/la-migration-c-est-quand>

¹⁰ https://www.migraction.net/index.php?m_id=1517&bs=96

¹¹ Réunion ornithologique, Indre Nature. 10 mars 2026.

¹² Parc Régional Naturel.

présence des grues dans les étangs. Par ailleurs, quelques individus, trop jeunes ou trop faibles, restent en Brenne en été depuis quelques années¹³... « *La plupart des sites de stationnement et d'hivernage ont un statut de protection plus ou moins fort...*¹⁴ »

La présence des grues cendrées dans les champs de France durant l'hiver, engendre des tensions avec le monde agricole du fait des dégâts causées par les grues¹⁵ et selon les Régions (« *Aquitaine, Champagne et en Lorraine*¹⁶»), des réponses ont déjà été apportées pour que les situations soient vivables pour tous et profitent à la préservation de l'espèce.

L'étang de l'Ile¹⁷ est reconnu pour être un lieu de vie, de reproduction, de haltes (migratoires ou non), pour les grues cendrées et d'autres espèces. L'étang de l'Ile est identifié par les propriétaires et reconnu par les spécialistes ornithologiques, comme dortoir pour les grues cendrées depuis des années. Selon les personnes, leurs observations sont enregistrées sur des sites ornithologiques ou pas. Ainsi, le site Obs'Indre¹⁸ dispose d'observations mentionnant des vols¹⁹, des haltes (migratoires ou non) ou des dortoirs à propos de l'étang de l'Ile.

Nous vous proposons cette photographie prise en 2014 par des riveraines du site qui n'a pas fait l'objet d'enregistrement de l'observation sur un site naturaliste ; des centaines de grues étaient alors observées se posant ou s'envolant de l'étang de l'Ile pendant des jours :



Etang de l'Ile – 14 novembre 2014 – DF 18 mm

¹³ <https://obsindre.fr/index.php?module=observation&action=detail&idobs=1324264>

¹⁴ https://www.migration.net/index.php?m_id=1517&bs=96

¹⁵ <https://champagne-ardenne.lpo.fr/grue-cendree/presentation-de-la-grue-cendree>

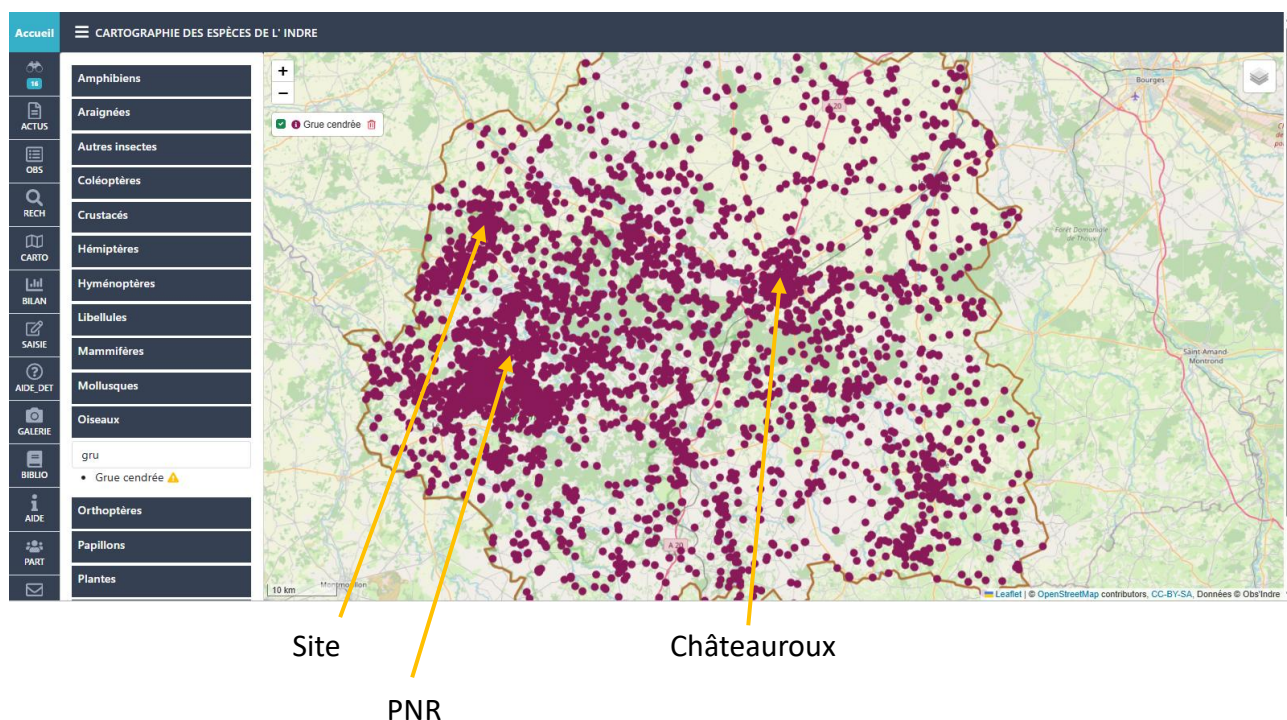
¹⁶ https://www.migration.net/index.php?m_id=1517&bs=96

¹⁷ Selon les cartes, l'étang de l'Ile a plusieurs écritures ; nous prendrons celle du site Géoportail.

¹⁸ Nous avons utilisé le site Obs'Indre (<https://obsindre.fr/index.php>) de l'Association naturaliste reconnue par la préfecture, « INDRE NATURE ».

¹⁹ Ex : Observation N° 945402 du 20/1/2022, qui mentionne deux vols de 90 individus à ½ h d'intervalle. Observation N°1048096, qui mentionne 112 grues en halte alimentaire au sud de l'étang de L'Ile, en décembre 2022. Observation N° 1050984, en janvier 2023 qui indique l'utilisation de dortoir pour 50 grues autour de l'étang de l'Ile.

De plus, l'application Obs'Indre permet d'extraire des données par espèces ; ainsi, la cartographie des grues cendrées dans l'Indre indique, pour tous les observateurs confondus, les observations validées par les ornithologues d'Indre Nature depuis des années. Voici la cartographie des grues cendrées à la date du 16 mars 2026 :



Chaque point violet indique une observation de grue cendrée ; nous voyons une densification dans le PNR et autour du site qui montre à la fois un nombre plus élevé d'observations de grues cendrées et d'observateurs qui notent sur le site Obs'Indre²⁰. La présence des grues à Châteauroux s'explique par le nombre de personnes notant les vols migratoires au-dessus de la ville, alors qu'ailleurs, cela peut regrouper, des vols migratoires, des haltes migratoires et des gagnages de grues hivernantes.

La présence de la grue cendrée dans l'Indre est objectivée localement, dans les documents du PNR, sur le site Obs'Indre ou la Presse locale... Elle y est reconnue comme migratrice et hivernante en Brenne.

La présence de la grue cendrée est indiquée sur Obs'Indre, pour des haltes de gagnages dans les champs autour du PNR et autour de l'étang de l'Ile ; elle est indiquée dans certains étangs du PNR comme dortoirs ou pré dortoirs, dont l'étang de l'Ile.

Les propriétaires, les riverain(e)s, la bibliographie et les ornithologues reconnaissent l'étang de l'Ile comme dortoir pour les grues cendrées, à certains moments de l'année, selon la pluviométrie ou les vidanges (pêches ou à sec ») dans les étangs du PNR.

Les grues cendrées utilisent les champs pour des haltes migratrices pour se reposer et se nourrir et en lieux de gagnages pour les grues hivernantes.

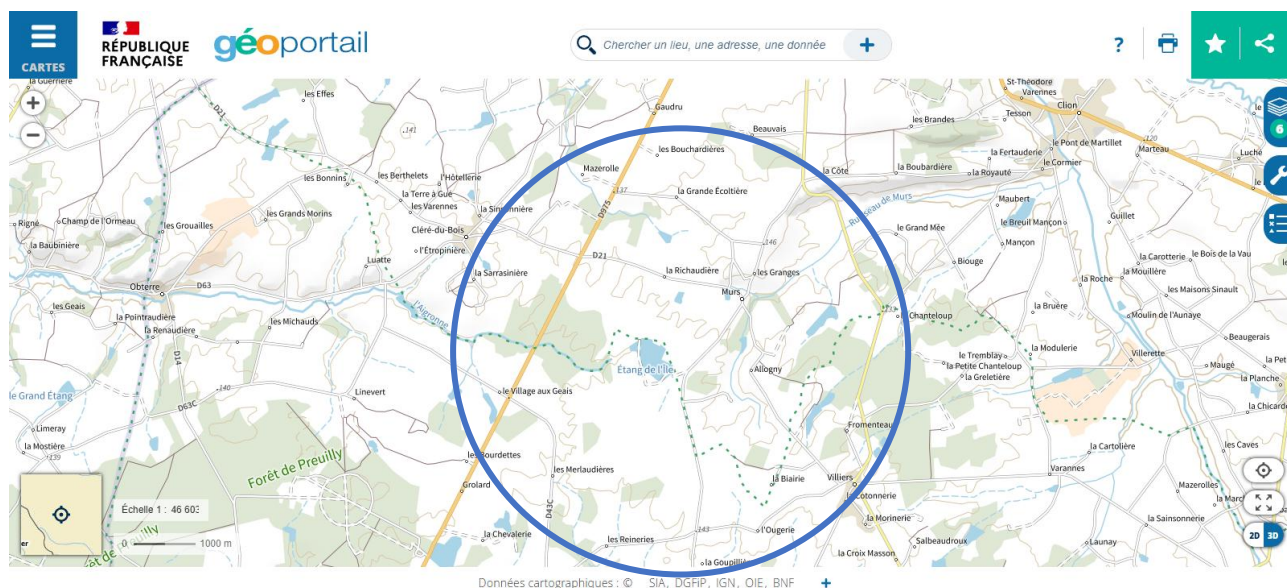
²⁰ <https://obsindre.fr/index.php?module=carto&action=carto>

3 La Grue cendrée... entre Brenne et Châtillonnais ?

Méthodologie

3.1 Centrage du suivi de la présence des grues cendrées

Le suivi des grues a été réalisé avec l'aide du site géoportail²¹ ; nous avons défini un cercle, d'un rayon de 4 km autour de l'étang de l'Île, comme le montre la carte ci-dessous et la zone matérialisée par le cercle bleu²².



Cette zone s'étend sur environ 50 km², elle se situe à la limite entre le PNR et le Châtillonnais et à la frontière de 3 communes, Paulnay, Cléré-du-Bois et Murs :

- Elle est sur un plateau de 143 à 146 m d'altitude et fait partie des points hauts du Châtillonnais en Berry et du PNR.
- Elle est traversée à l'ouest par une route départementale orientée sud-ouest / nord-est (repère de migration ?).
- Elle est sur le site RAMSAR, sur le PNR et sur une ZNIEFF de type 1 en son centre, l'étang de l'Île :



photographies prise le 5 janvier 2026 – DF²³ 4 mm



le 26 janvier 2026 – DF 8 mm

²¹ Carte IGN - Géoportail (geoportail.gouv.fr) « © IGN » 2023.

²² Pour des commodités de lisibilité, nous nommerons cette zone « site ».

²³ Distance Focale ; la distance focale proche de la vue humaine est aux environs de 50mm.



Photographies prises le 19 mars 2024 – distance focale 4 mm

- Elle comporte plusieurs paysages qui accueillent une faune et une flore diversifiées (paysages d'eau, de forêts, de bouchures, de bocages et agricoles).
 - Elle comporte plusieurs boisements (le Bois de la Brosse à l'ouest, le Bois des Vidalleries et de la Chanteloup à l'Est), plusieurs ruisseaux (ruisseaux de Murs à l'Est, le Poinçonnet au nord, le Narçay au sud et l'Aigronne à l'ouest), plusieurs étangs et mares réparties en milieux ouverts ou forestiers, des haies d'arbres ou d'arbustes locaux, ...
- ⇒ La zone suivie comporte plusieurs corridors écologiques et est décrite sur plusieurs trames vertes et bleues²⁴, du PNR et du Châtillonnais en Berry, comme « réservoir de biodiversité ».

3.2 Les observations et leurs validations

Les observations des grues cendrées ont été réalisées dans ou depuis les différents endroits autorisés ; elles ont fait l'objet de prises de photographies déposées sur le site Obs'Indre. Toutes les observations ont été validées par les experts ornithologues d'Indre Nature²⁵.

3.3 Les outils utilisés pour enregistrer les observations

Nous avons déposé nos observations sur le site Obs'Indre, avons utilisé un Canon Powershot SX70 HS et l'application Irfanview²⁶ pour la mise en page de ce document. Un fichier Excel²⁷ a été créé pour noter chaque observation, la distance au centre du site, le nombre d'individus et pour en extraire des résultats chiffrés et qualitatifs.

Membre du Groupe Ornitho d'Indre Nature depuis quelques années, nous utilisons l'application WhatsApp pour le suivi des grues cendrées dans l'Indre.

²⁴ https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/Carte_SRCE_Centre.map#

²⁵ <https://www.indrenature.net/>

²⁶ <https://www.irfanview.com/>

²⁷ Annexe 1.

3.4 Calendrier du suivi de la présence des grues cendrées

Le calendrier du suivi de la présence des grues cendrées sur le site, a suivi le calendrier de leurs présences, notées sur Obs'Indre. Ainsi, nos observations de grues sur le terrain ont commencé à la mi-octobre 2025 dans le PNR et le 27 octobre sur le site par la présence de 2 grues à 2 km. La dernière observation de grues sur le site a été réalisée le 20 février 2026 avec 6 grues à moins d'un km.

Les observations ont été réalisées de façon aléatoire, en fonction de notre disponibilité ou de la météo. Il convient de noter également le calendrier de la première étude du 5 janvier 2024 au 3 janvier 2025, indiquant la présence des grues sur le site²⁸.

4 La présence de la grue cendrée ou résultats du suivi ?

4.1 La présence de la grue cendrée en quelques chiffres

Comme nous l'avons noté, nous avons réalisé une étude du secteur sur un an, entre le 5 janvier 2024 et le 3 janvier 2025. Les résultats concernant les observations de grues cendrées sont regroupés dans ce tableau :

Nombre Sorties 2024-2025	Grues en vol	Grues en halte ou alimentation	Grues en dortoir étang de l'Ile	Total grues en vol, halte et dortoir	Total vols de grues	Total haltes hors centre site	Total haltes centre site	Total dortoir	Distance site
50	654	11 075	559	11 729	25	63	20	15	
Moyenne	26	127	50	99					1 km
Médiane	17	20	31	20					1,2 km

²⁸ La dernière étude prenait en compte les observations sur un rayon de 3 km avec un centre à 500m de l'étang de l'Ile.

Ce second tableau regroupe les données observées entre le 27 octobre 2025 et le 20 février 2026 :

Nombre Sorties 2025-2026	Grues en Vol	Grues en halte ou alimentation	Grues en dortoir étang de l'Isle	Total grues en vol, halte et dortoir	Total vols de grues	Total haltes hors centre site	Total haltes centre site	Total Dortoir	Distance site
65	4077	18377	10818	33272	24	103	12	21	
Moyenne	188	170	491	220					1.48 km
Médiane	60	95	425	100					1,2 km

Les observations réalisées sur les deux périodes d'hivernage différentes ne peuvent être comparées, car les conditions de recueil ne sont pas les mêmes (calendriers, centrage des observations de 3 km en 2024-25 pour 4 km en 2025-26, assolements différents, ...). Néanmoins, elles renseignent sur la présence des grues à un moment donné en des lieux donnés. Pour chacun de ces suivis, le nombre de sorties et de recueil est supérieur à 30 (50 et 65 sorties) et permet d'utiliser les chiffres de façon statistique.

Ces tableaux et nos observations permettent d'écrire :

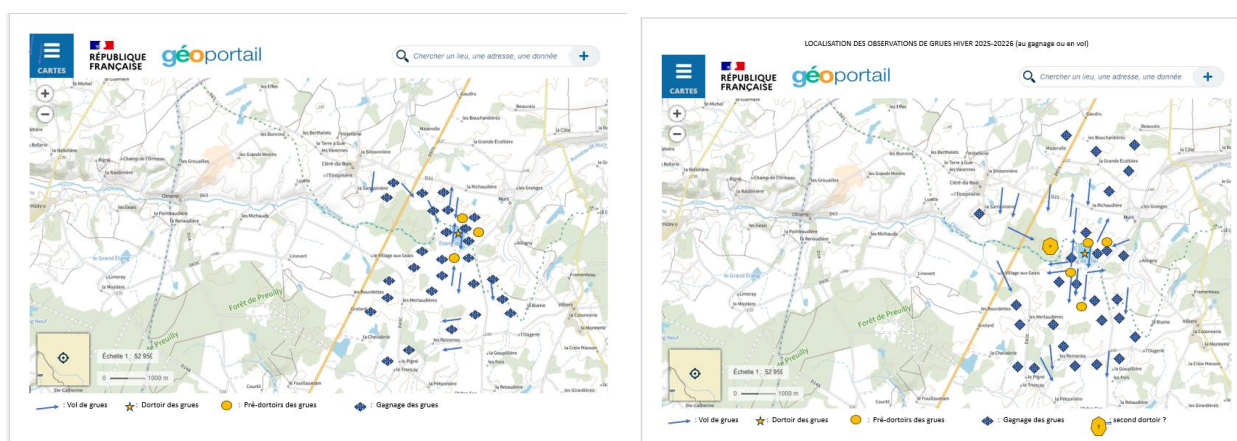
- Des grues cendrées ont été présentes ce dernier hiver de la mi-octobre à la mi-février dans le PNR et de la fin octobre à la mi-février sur le site. Ces grues sont dites hivernantes, en dehors des jours de migrations.
- Le site a accueilli ces deux derniers hivers, des grues cendrées observées : 11 729 et 33 279.
- Les grues cendrées ont survolé le site en migration ou déplacement (médiane de 17 à 60 grues par jour)
- Le site et ses alentours, ont accueilli des grues cendrées au gagnage ces deux derniers hivers (11 075 et 18 377) et plusieurs jours jusqu'à 1600 individus.
- Les champs utilisés en gagnage, en lieu de regroupements, de haltes migratoires, sont sensiblement les mêmes ces deux derniers hivers, en fonction des assolements. Ils sont identiques pour les prairies (pré dortoir au sud de l'étang).
- L'étang de l'Ile a servi de dortoir ces deux derniers hivers, avec des médianes de 31 individus et 425 ; plusieurs nuits de suite, l'étang a servi de dortoir dont au moins deux nuits en janvier 2026, en accueillant 1600 grues (estimées).
- Une médiane de 20 grues et 100 ont été observées par jour sur le site ces deux hivers.
- La distance médiane d'observation des grues cendrées du centre du site a été de 1.2 km pour ces deux hivers.

- Les étangs du PNR ont servi, plutôt de dortoir et les champs du Châtillonnais, de lieux de gagnages.
- L'étang de l'Île a servi de dortoir sur ces deux hivers, sans que l'on puisse identifier des indicateurs de façon certaine, juste élaborer des hypothèses ; il conviendrait de réfléchir à ajouter d'autres items incluant des indicateurs pour les prochaines années ?
- Le nombre de grues présentes en journée au gagnage permet de bien comprendre la problématique exprimée par l'Agricultrice rencontrée et accueillant les grues sur ses terres, 18 377 grues observées en gagnage ou halte alimentation pour 115 haltes le dernier hiver. Cette personne nous a indiqué que les grues avaient des « horaires de gagnages » très précis : « elles arrivent à 10h le matin et repartent avant la nuit à 17 h » si elles ne dorment pas à l'étang de l'Île. Les grues étaient présentes tous les jours, même par temps de pluie, de gel et de brouillard :



4.2 La présence des grues cendrées sur le site

Nous avons indiqué sur des cartes les observations de grues cendrées réalisées pour ces deux hivers, 2024-2025 et 2025-2026 :



Nous voyons que la présence des grues est sensiblement identique à l'échelle du lieu sur les deux hivers. La notation des vols est indicative pour les grands déplacements, car sur le terrain, nous avons observé des grues allant par petits groupes d'un champ à l'autre ou s'envolant toutes ensemble pour aller aux dortoirs. Nous n'avons pas comptabilisé les micro-déplacements, au sein d'un champ ou d'un champ voisin à un autre, car nous comptons les grues sur la zone. Les champs n'étaient pas les mêmes sur les deux hivers du fait des assolements différents (ex : présence de champs de colza sur Cléré-du-Bois).



Les grues ont utilisé des champs comme lieux de gagnages plusieurs jours de suite et en ont changé, allant vers un champ non « visité par elles » ; comme le signale la bibliographie, elles étaient observées plutôt dans les champs non retournés ayant eu du maïs durant l'été ou bien avec des jeunes pousses de blé ou d'orge d'hiver :



1^{er} février 2026 à la Merlaudière



10 février 2026, à la Grande Ecoltière

Les prés autour de l'étang de l'Ile, leurs ont servi de lieux de pré dortoires ces deux derniers hivers :



Photographies des grues en pré dortoires, prises le 31 janvier 2026 dans le champ situé au sud de l'étang de l'Ile

Les grues utilisent les corridors de déplacement entre les différents lieux de vie, sensiblement identiques et selon la présence humaine. Elles connaissent parfaitement le site et connaissent des lieux de gagnages difficiles à observer pour des personnes non averties ou sans jumelles et que nous avons découvert cette année (seconde photographie agrandie à 5 fois à la vision humaine) :



Corridor entre la Richaudière et le silo de Cléré-du-Bois – DF 129 mm



Lieu de gagnage au nord de la Richaudière - DF 247 mm

A chaque sortie, nous avons observé des grues sur le site pendant leur temps de présence dans la Brenne.

Nous avons fait des observations qui génèrent des questions restées sans réponses :

- Plusieurs soirs de suite, nous avons observé le départ des grues vers 3 dortoirs différents, un vers l'étang de l'Ile, un vers le sud dans le PNR et un situé à l'ouest de l'étang de l'Ile ; nous n'avons malheureusement pu le localiser (terrains privés).
- Plusieurs vols de grues arrivent le matin du PNR venant du sud est ou ouest et se posent autour de l'étang de l'Ile ; à un moment donné, toutes s'envolent vers le nord, le sud ou l'ouest en gagnage ailleurs. Cette même observation nous avait interpellée l'hiver précédent.
- En fin de journée d'hiver (environ 17h), des vols de grues arrivent du sud, du nord, de l'ouest et de l'est, se posent autour de l'étang de l'Ile. A un moment donné, toutes s'envolent en 2 ou 3 groupes et vont vers 2 ou 3 dortoirs, dont l'étang de l'Ile.
- Au fur et à mesure que l'étang de l'Ile se remplissait avec la pluie en janvier 2026, les grues se sont regroupées en pré dortoir autour de l'étang. Nous les avons observées aller en petit groupe (2 ou 3 individus par soir) voler au-dessus de l'étang de l'Ile, tourner et revenir au centre du groupe de grues se poser et « communiquer ». Les grues s'envolaient ensuite vers l'étang et s'y posaient vol après vol ; en ½ heure, des centaines de grues « étaient garées » sans un bruit. Lorsque le niveau de l'étang ne leur a plus permis de venir aussi nombreuses (1600), plusieurs petits groupes survolaient l'étang selon le même scénario, mais à la fin, elles s'envolaient ensemble vers un autre dortoir.
- Nous avons observé plus de 1000 grues ne pas se poser à l'étang de l'Ile en dortoir sur dérangement d'un chasseur à proximité qui tirait dans leur direction.
- Une agricultrice s'est plainte des dégâts causés par les centaines de grues dans ses champs ces dernières années et il est vrai que nous les y avons vues en grand nombre...

Lorsque nous croisons avec d'autres informations issues du compte Whats'App « Suivi Grues Brenne » :

- L'étang de l'Ile a servi de dortoir en 2026, alors que les dortoirs historiques du PNR n'accueillaient pas ou peu de grues. Exemple : les comptages des dortoirs grues du 6 février 2026 indiquent pour les étangs, de la Mer Rouge-0 grue, Puraïs-222 grues, les Grandes Fourdines-170 grues et de l'Ile- 480 grues.

1080 grues sont observées en pré dortoir à l'étang de l'Ile et seules 480 y restent en dortoir. L'hypothèse d'autres dortoirs, dont 1 à l'ouest a été émise ?

- Au vu des chiffres du comptage de dortoirs de février 2026, l'étang de l'Ile accueillait le plus grand nombre de grues observées :

L'étang de l'Ile a servi de dortoir secondaire ou principal pour les grues dans le PNR en 2026.

4.3 Questions générées par ces observations de grues cendrées

Ces observations ont ouvert d'autres questions :

-L'hiver 2025-2026, nous avons été plusieurs à nous demander où étaient les autres dortoirs de grues cendrées ? Ont-elles utilisées l'étang à l'ouest de l'étang de l'Ile dans le Bois de la Brosse comme nous les y avons entendues plusieurs soirs ? Etaient-elles dans un autre étang du PNR et où sont-elles allées pour passer inaperçues plusieurs soirs ?

-Les grues cendrées se seraient-elles donner rendez-vous autour de l'Etang de l'Ile, le matin avant le gagnage et le soir avant les dortoirs ?



-Quelle communication est utilisée pour leur donner « le départ » et la direction vers un dortoir ou vers un lieu de gagnage ?



Sortie du dortoir de l'étang de l'Ile, le 2 février 2026, 8h30 – DF 77 mm

-Connaissent-elles les différents étangs et dortoirs de Brenne pour en changer en pleine obscurité ?

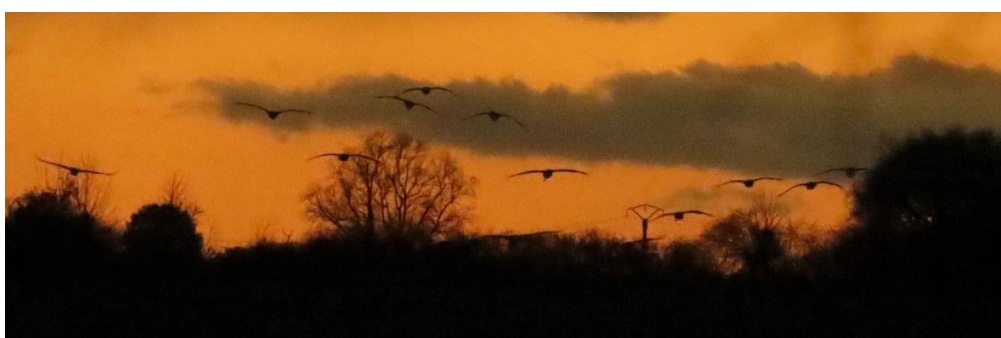
Comment se répartissent-elles les dortoirs et lieux de gagnage ?

-L'étang de l'Ile est utilisé comme dortoir selon des critères de niveau d'eau, de disponibilité d'étangs du PNR (étang de la Mer Rouge) et de tranquillité ?



Descente au dortoir de l'étang de l'Île le 3 février 2026, 18h30 pour 600 grues – DF 18 mm

-Quelles sont leurs règles sociales, pour passer des échanges bruyants dans les champs ou en vols au silence complet en s'installant au dortoir ?



Nous nous sommes posées ces questions en les observant et leur fonctionnement collectif reste un mystère...

4.4 Les ressources du site pour les grues cendrées... et inversement

Le site et les alentours du PNR, est en mesure d'accueillir des milliers de grues sur plusieurs mois en hiver, en leur assurant un habitat qui change tous les ans : les étangs sont péchés, en à sec ou pleins et ils se remplissent en hiver en fonction de la météo. Sur les 3254 étangs de la Brenne²⁹, les grues choisissent... Nous connaissons l'étang de la Mer Rouge qui est **Le...** dortoir privilégié des grues cendrées, Puraïs ou la Grande Fourdine. Si l'étang de l'Île est moins connu, il demeure un incontournable pour les grues selon les années, comme cet hiver.

Les champs ayant eu du maïs durant l'été, sont pour certains fauchés et non retournés, du fait de la capacité des terres à se gorger d'eau aux premières pluies d'automne, rendant impossible tout travail agricole avec des tracteurs ou autres engins. D'autres champs ont pu être semés en céréales d'hiver et présentent de jeunes plants. La terre est meuble, les grains sont présents lorsque les grues arrivent... Ces champs sont situés autour de la Brenne et ses étangs, dans le Pays d'Azay le Ferron, le Pays Blancois... et le sud du Châtillonnais, Murs et Cléré-du-Bois.

²⁹ <https://www.parc-naturel-brenne.fr/le-parc/le-parc-en-action/nature-et-environnement/eau-et-zone-humide-ramsar/la-brenne-le-pays-aux-3254-etangs>



Paulnay le 10 janvier 2024 – DF 155 mm



Murs le 20 janvier 2026 – DF 221 mm

Nous avons échangé avec des « touristes verts » qui viennent dans le PNR pour ses oiseaux en hiver, et la grue cendrée en faisait partie.

4.5 Les points de ruptures du site pour les grues cendrées... et inversement

Nous avons lu les menaces pour cette espèce, avec la disparition des zones humides, les transformations de l'agriculture, les collisions avec les lignes électriques ou les éoliennes et au développement touristique ; nous avons croisé le risque d'épidémie cet hiver.

Le risque de collision est très grand pour les grues par temps de brouillard. Nous avons été surpris par du brouillard en arrivant sur le site et voici quelques photographies :



12 décembre 2025 – 247 mm



26 01 2026, 8 grues volent très bas – DF 24 mm



Agrandie et DF à 93 mm

Il nous appartient, citoyens, décideurs, professionnels, ... (au masculin et féminin) d'accompagner la présence de la grue cendrée dans l'Indre et de s'approprier pleinement les objectifs de la Convention sur les espèces migratrices qui se tient fin mars 2026 (CMS COP15)³⁰. Il convient de prendre en compte dans les décisions d'aménagement des territoires et de projets de « vivre ensemble », la présence de la grue cendrée dans notre ciel, nos étangs et nos champs³¹ ?

³⁰ https://www.birdlife.org/news/2026/03/23/migratory-species-connect-our-world-now-we-must-act-to-protect-them/?utm_source=Birdlife+Supporters&utm_campaign=b822abc8df-2026GlobalNewsletterMarch&utm_medium=email&utm_term=0_a4fc849385-b822abc8df-472302751&mc_cid=b822abc8df&mc_eid=e3ed3572d5

³¹ Bien sûr, nous élargissons aux autres animaux sauvages la nécessité de « vivre ensemble ».

La présence de milliers de grues cendrées dans les champs de céréales est un magnifique spectacle à nos yeux, mais... certains agriculteurs en payent le prix ? Prix de leur travail à refaire, de leurs semences et de leurs énergies ?



Comme d'autres sites d'hivernage, il serait intéressant de pouvoir objectiver le « avant et après leurs passages » dans un champ, tant nous les avons observées nombreuses parfois. La médiane du nombre de grues observées dans un champ au gagnage était de 20 en 2024-2025 et était de 95 en 2025-2026 ; la surface du champ n'est pas renseignée, mais le Châtillonnais n'est pas la Champagne Berrichonne.

4.6 2025, année de grippe aviaire pour les grues cendrées ?

Selon le réseau Grues cendrées³², la maladie a commencé en Allemagne et a suivi le trajet de migration des grues cendrées. Ainsi, des grues sont arrivées dans l'Indre avec le virus H5N1 à la mi-octobre. Nous avons participé aux recherches d'oiseaux malades ou morts, dans le PNR et ses alentours, où les grues étaient habituellement observées. Nous avons vu des cadavres, des oiseaux malades ou agoniser pendant plusieurs jours³³.

Nous avons participé aux signalements d'oiseaux malades ou de cadavres, auprès de l'OFB, du PNR, des Mairies des communes concernées et d'un ornithologue d'Indre Nature nommé référent. Nous avons proposé notre aide dans le travail à réaliser en sachant que nos compétences hospitalières pouvaient être utiles face à un virus.



grues malades à la Gabrière, 29 10 2025 et à Blizon, 9 11 2025

cadavres de héron cendré

et

de grue cendrée prédaté, 14 11 2025

Nous envisageons un travail d'entraide comme dans le Parc de la Brière en été 2025³⁴, bénévoles de toutes obédiences (chasse, pêches, écologie, citoyens, ...), professionnels (OFB, PNR Brière, ...).

³² Réunion Ornitho Indre Nature du 10 mars 2026.

³³ Une grue cendrée a été observée sur un week-end sur l'étang de la Gabrière isolée, puis allongée dans la vase et agoniser en lançant des cris et ce, entre le vendredi et le lundi, soit trois jours.

³⁴ <https://www.parc-naturel-briere.com/actualite/briere-une-epidemie-devastatrice-affecte-les-oiseaux-deau/>

Et là, nous avons compris le travail qu'il restait à faire, tant pour les grues qu'en matière de santé publique, auprès des agents des mairies contactées :

- Situation peu rencontrée jusqu'alors par les différents interlocuteurs et ce, pendant une période de vacances scolaires.
- Arrêté Préfectoral³⁵ peu ou pas connu par les personnes ou administrations contactées.
- Aucuns moyens spécifiques dégagés pour faire face à la situation (méconnaissances du virus, masques, tenues adaptées, ...).
- Pas de protocole précis pour éliminer les cadavres sans risques de contaminations, pas d'autorisations de pénétrer dans les étangs privés pour retirer les cadavres.
- Et en général, des personnels démunis pour répondre à nos questions.
- La personne référente faisait partie du secteur associatif de défense de l'environnement et ne possède pas vraiment de compétences en santé publique ni grippe aviaire.
- La découverte de plusieurs cadavres sur les étangs (Gabrière, Beauregard ou Blizon), n'a pas empêcher la pêche de certains de ces étangs, non plus que leurs vidanges dans les étangs en aval. (Le virus de la grippe aviaire a la propriété de vivre dans l'eau et d'apprécier les températures fraîches selon l'ANSES³⁶). Qu'en était-il pour ce virus 2026 ?
- Pas de protocole pour autoriser l'euthanasie des individus malades et agonisant.

Ainsi, nous avons observé avec des familles ne connaissant pas la Brenne, une situation d'agonie bruyante à la Gabrière. Une touriste étrangère nous a dit, « En France vous tirez sur tout ce qui bouge, sauf sur les animaux malades ? » en voyant la grue ci-dessous ; un monsieur a dit « Laissez faire la nature ... » Faudrait-il nous priver de morphine aux moments de souffrances ?

Nous ne voudrions pas « tomber dans le pathos » comme il est dit parfois, mais que faire devant l'agonie d'un animal, dont nous sommes certains de sa destinée après 3 jours à s'enfoncer dans la vase (et nous ne mettons pas le son de communication vers ses congénères...) ?

Pourrions-nous servir cet animal ?



Grue cendrée malade à l'étang de la Gabrière, au 3^{ème} jour de son agonie, 29 10 2025

³⁵ <https://www.indre.gouv.fr/contenu/telechargement/42344/354861/file/doc01036520251029151432.pdf>

³⁶ <https://www.anses.fr/en/system/files/EAUX2005et0011Ra-2.pdf>

En plus de la souffrance à voir sa « finitude » nous avons eu la honte d'être française et de la regarder mourir avec les autres touristes. Ceci nous a projeté sur la condition animale ou les conditions de fin de vie en France en 2026.

Sans ouvrir une polémique, il serait souhaitable que, nous, adhérents d'associations, citoyens, professionnels d'institutions, décideurs, ... disposions d'une procédure et d'un cadre pour répondre rapidement à des situations qui pourraient devenir dramatiques et se retourner sur nous en termes de santé publique. Des exemples se sont passés en 2025 en France et nous ont montré que c'était possible dans des PNR et espaces protégés.

Pour exemple : « *Les oiseaux encore vivants (comprenant des Echasses, Vanneaux, Spatules, Aigrettes et Canards colverts), ont été pris en charge pour des soins vétérinaires par le Docteur ..., en partenariat avec le Parc naturel régional de Brière.*³⁷ »

Selon les sources, la grippe aviaire a entraîné la mort d'environ 45 000 grues³⁸ en 2025 en France, 900 dans la Région Centre Val de Loire et entre 150 et 200 en Brenne. Les comptages de grues cendrées dans le PNR pour les Wetlands 2026, font état de la présence de 4584 grues cendrées, soit plus de 1000 individus en moins par rapport à l'année passée.

Par ailleurs, nous avons observé une grue malade à 1km du site, qui a pu s'envoler et se déplacer avant l'arrivée de l'OFB ; est-elle guérie ou est-elle aller mourir ailleurs ? Nous n'avons pas fait d'autres observations sur le site en fin de mois d'octobre et la maladie a disparu en France pour la grue cendrée.

Devant ces différentes situations vécues, nous avons alors ajouté un autre objectif à notre suivi :

Proposer aux acteurs décideurs de la protection de la faune sauvage en Centre Val de Loire et du PNR Brenne, de construire une ou plusieurs « procédures / guides » qui répondent aux différentes difficultés rencontrées cet hiver, qui autorisent les personnes désignées compétentes à œuvrer (extraire les animaux sauvages et les transporter chez un vétérinaire ou à l'incinérateur ?), qui octroient des moyens (humains et matériels) pour ce faire, qui reportent les pêches d'étangs du PNR, ...

Nous sommes conscientes des obstacles posés sur le chemin d'une procédure de récupération des animaux sauvages, avec le respect de la propriété privée, le respect de la compétence des personnels qui évacuent l'animal, le respect des règles sanitaires, le respect des vacances du personnel, etc... Mais fermer les yeux et attendre... ne nous semble pas possible.

La procédure est pédagogique et a surtout pour vocation de nous donner un mode d'emploi et de ne pas nous laisser exposer des virus sur la voie publique comme cette grue au sud de l'Indre :

³⁷ <https://www.parc-naturel-briere.com/actualite/briere-une-epidemie-devastatrice-affecte-les-oiseaux-deau/>

³⁸ <https://jhm.fr/la-grippe-aviaire-a-decime-les-grues-cendrees/>



Les informations issues de nos observations convergent avec la bibliographie :

Les grues sont hivernantes dans l'Indre ; elles utilisent le site en gagnages dans les différents champs autour de l'étang de l'Ile, en dortoirs dans l'étang de l'Ile, en corridors de vie et de déplacements (plutôt à basse altitude sur le site), en corridors de migrations pré et postnuptiales, avec ou sans haltes sur le site, à des altitudes variables selon la météorologie et leurs trajets.

La présence de la grue cendrée migratrice ou hivernante entre Brenne et Berry, est constatée depuis les années 2000 et est observée ces deux derniers hivers sur le site.

Les grues cendrées présentes, utilisent le site et s'adaptent dans leur utilisation en fonction de critères connues d'elles et hypothétiques pour nous, comme l'utilisation en dortoir de l'étang de l'Ile.

Leurs nombres varient sur les différents lieux, selon des critères qu'elles seules connaissent.

La présence de la grue cendrée nécessite et est une ressource pour la Brenne et le Berry.

Il existe des points de ruptures qui peuvent mettre en danger l'espèce ou les professionnels qui les accueillent ?

L'exemple de la grippe aviaire en 2025, nous a montré que nous n'étions pas prêts à gérer efficacement une telle situation et qu'il devient nécessaire de réfléchir sur une procédure pour les instances décisionnelles (ARS, DDT, PNR, Communes, Chambre d'Agriculture, Fédération de chasse, Association de Défense de la Nature, Bénévoles du département, etc...) qui donne un guide pour les personnes du terrain, professionnels, citoyens et bénévoles ?

5 Propositions

5.1 Présence de la grue cendrée entre Brenne et Châtillonnais

Il nous semble important de reconnaître la présence de la grue cendrée dans le PNR et les régions qui le bordent, dont le Châtillonnais en Berry. Cette reconnaissance permettrait de réfléchir au mieux pour la préservation de l'espèce, de son habitat, à cheval sur les secteurs Brenne et Berry ?

Reconnaître la présence de la grue cendrée entre Brenne et Châtillonnais, c'est aussi permettre d'être prêts à accueillir et gérer des centaines d'oiseaux sur les territoires, qu'ils soient sains ou malades ? Les limites administratives françaises existent entre Brenne et Berry, mais pas pour les oiseaux sauvages que sont les grues ?

L'agriculture répond depuis une dizaine d'années ou plus, aux besoins de la grue et cette dernière, après une halte, est restée et s'est adaptée aux ressources qui étaient à disposition pour hiverner, nourriture et étangs. Mais l'agriculture a des limites en matière d'accueil, et la réflexion multipartite initiée dans le Nord-Est de la France il y a des années, doit se poursuivre dans l'Indre aujourd'hui³⁹ ?

5.2 Proposer des mises à jour de l'information ?

Il nous semble important de communiquer sur l'arrivée de la grue cendrée auprès des spécialistes et décideurs, d'échanger sur les points positifs comme le tourisme et les difficultés rencontrées comme les champs dévastés ?

Nous n'avons pas les compétences pour mettre à jour les informations concernant la grue cendrée dans l'Indre, et c'est pourquoi nous avons envisagé de réaliser ce travail et de le transmettre aux différents acteurs concernés par le sujet.

5.3 Demander le suivi d'un groupe de réflexions multipartite ?

Le sujet de la présence de la grue cendrée concerne beaucoup d'acteurs du Département et de la Région : Agence Régionale de la Santé, Parc Naturel Régional, Communauté de communes du Châtillonnais en Berry, Chambre d'Agriculteurs, Agriculteurs, Direction Départementale des Territoires, Indre Nature et autres Associations de protections de la nature présente dans l'Indre, Fédération de Chasse, Fédération de pêche, ...

La CMS COP 15⁴⁰ va nous donner des directions à prendre pour les années à venir ...

Il nous semble intéressant d'anticiper et de mener des travaux de réflexions multipartites sur ce sujet de l'accueil des grues dans l'Indre, et d'agrandir le sujet aux autres migrateurs tous aussi importants pour la biodiversité, dont nous faisons partie ?

³⁹ Nous précisons que nous n'avons reçu aucune demande de la part d'agriculteur du site et que nous avons juste entendu leur « plainte ».

⁴⁰ <https://www.mnhn.fr/fr/actualites/le-museum-mobilise-a-la-cop15-sur-les-especes-migratrices>

Il nous semble important d'améliorer « la résilience » du territoire en matière d'accueil des oiseaux migrateurs sauvages, porteurs ou non de pathologies comme la grippe aviaire ; une des pistes pourrait être l'écriture de protocoles partagés avec les différents acteurs selon les situations rencontrées ? Qui fait quoi, quand, où, comment et avec quels € ?

5.4 Proposer un statut de protection aux champs qui accueillent les grues

Nous avons lu que « *des sites de stationnement et d'hivernage ont un statut de protection⁴¹* » dans d'autres Régions de France et c'est le cas pour les terres du PNR. Mais qu'en est-il pour les champs du Châtillonnais ?



(Une partie des) grues présentes à Murs, entre la Richaudière et la Filonnière le 18 février 2026 – DF 133 mm

Nous avons vu que les champs choisis par les grues sont sur un territoire et changent selon l'assolement ; lorsque le maïs ou le blé/orge reviennent... les grues sont là.

Là encore, notre proposition peut sembler utopiste ou « perchée », mais la pérennité de la présence des grues entre Châtillonnais et Berry, passe selon nous par le soutien des agriculteurs qui ont semé ces champs... pour les grues... pour le tourisme vert et notre plus grand plaisir ?

5.5 Poursuivre le suivi de la présence des grues dans l'Indre ?

Pour notre part, nous proposons de poursuivre ce travail d'observation sur le site, et qui sait, de l'agrandir sur d'autres sites avec d'autres personnes et en y intégrant d'autres indicateurs ?

⁴¹ https://www.migration.net/index.php?m_id=1517&bs=96 Op. Cit.

6 Conclusion

Il nous a semblé important de porter à connaissance la réalité des territoires et d'objectiver la présence de la grue cendrée dans les champs du Châtillonnais :

la grue cendrée hiverne dans l'Indre,
dort dans les étangs de la Brenne,
se nourrit dans les champs de maïs ou d'orge et de blé d'hiver,
autour du PNR de la Brenne, dont le Châtillonnais.

Nous avons mené ce travail avec sérieux, plaisir et avons rempli les objectifs que nous nous étions fixés, avec l'idée de protéger au mieux les espèces sensibles comme la grue cendrée et soutenir les propriétaires qui les accueillent.

Nous sommes conscients de la portée de notre écrit... Et nous savons que la Loi suit les idées de la Société Civile et a été souvent « en retard » en France... Pourrait-on imaginer qu'il en soit autrement ?

Nous poursuivrons ce travail en espérant qu'il ne soit pas « lettre morte », que nos idées soient prises et améliorées afin que nous puissions toujours entendre les grues arriver, observer leurs vols et partager ce plaisir tous ensemble ?



7 ANNEXES

Annexe 1 : Observations des grues cendrées durant l'hiver 2025-2026

Sortie	Date	Nombre en Vol	NB en Halte migratoire ou alimentation	Dortoir étang de l'Isle	Lieu	vol	halte gagnage	halte site	Dortoir	Distance site
1	27 10 25		2		brandes		1			2
1	28 10 25		21		Nd Brandes		1			1,5
1	29 10 25		4		Guerjaudières		1			2
1	14 11 25		100		Goupillière		1			3,5
1	15 11 25		100		étang Ile			1		0
1	16 11 25		68		Guerjaudières		1			2
1	17 11 25	120			sud	1				3,5
1	21 11 25		12		Brandes		1			2
	21 11 25		7		Ettouffaux		1			4
1	24 11 25		350		Ettouffaux		1			4
1	26 11 25		20		Ettouffaux		1			4
1	7 12 2025		1		La Faye		1			3,5
	7 12 2025		105		lBrandes		1			2
	7 12 2025		27		site			1		0
	7 12 2025		160		Ettouffaux		1			4
1	8 12 2025		17		Guerjaudières		1			2
1	10 12 25		52		étang Ile			1		0
1	12 12 25		31		Guerjaudières		1			2
1	13 12 25		153		étang Ile				1	0
1	31 12 25		300		Merlodièrre		1			2,5
	31 12 25		250		étang Ile			1		0,1
	31 12 25		4		Guerjaudières		1			2
	31 12 25		30		grande écoltière		1			2
	31 12 25			400	étang Ile				1	0
1	1 1 2026			500	étang Ile				1	0
1	2 1 2026			600	étang Ile				1	0
1	5 1 2026		100		étang Ile			1		0
	5 1 2026			400	étang Ile				1	0
1	8 1 2026			250	étang Ile				1	0
1	10 1 2026		2		Merlodièrre		1			2,5
	10 1 2026			300	étang Ile			1		0,5

Sortie	Date	Nombre en Vol	NB en Halte migratoire ou alimentation	Dortoir étang de l'Isle	Lieu	Vol	halte gagnage	Halte site	Dortoir	Distance site
	10 1 2026			500	étang Ile			1	1	0
1	11 1 2026		120		Beauvais		1			3
	11 1 2026		600		Merlodière		1			2,5
	11 1 2026			1600	étang Ile			1	1	0
1	12 1 2026			1600	étang Ile			1	1	0
1	13 1 2026		1000		étang Ile			1		0
1	15 1 26		31		brandes		1			2
	15 1 26			0	étang Ile			0	0	
1	16 1 26	250	100		étang Ile	1		1		0
	16 1 26		54		Brandes		1			2
1	17 1 26		65		Beauvais		1			2,2
			250		grande écoltière		1			2
			165		Sud étang Ile		1			1
1	19 1 26	60			étang Ile	1				0
1		39			étang Ile	1				0
			102		Sud étang Ile		1			2
1	20 1 26		156		Sud étang Ile		1			2
		500			Sud étang Ile	1				1,5
			3		site		1			0,5
1	21 1 26	544			étang Ile	1				0
			30		merlaudière		1			3
			130		Sud étang Ile		1			1,5
			52		Pigné		1			4
1		60	47		Sud étang Ile	1	1			1
		1200			étang Ile	1				0
		3			D975	1				2
		104			Reinerries	1				3,5
	cigognes b		huit		Sud étang Ile		une			un
1	22 1 25	26	8		Sud étang Ile	1		1		0,5
			22		Brandes		1			2
		14			Pigné	1				4

Sortie	Date	Nombre en Vol	NB en Halte migratoire ou alimentation	Dortoir étang de l'Isle	Lieu	Vol	halte gagnage	Halte site	Dortoir	Distance site
			230		Pigné		1			4
			300		Sud étang Ile		1			1
			34		Sud étang Ile		1			1
			134		Merlodièrre		1			3
	cigognes b		huit		Sud étang Ile		une			un
1	23 1 2026		97		brandes		1			2
			4		Pigné	1	1			4
			5		Châtaignerie		1			4
			11		Chevalerie		1			4
1	26 1 2026	8			Site	1				0
			7		Pigné	1				4
			94		Sud étang Ile		1			2
			194		Chevalerie		1			4
1				300	dortoir				1	0
1	27 1 2026		64		Sud étang Ile		1			2
				400	étang Ile				1	0
1	28 1 2026		51		Sud étang Ile		1			2
15h			2		Pigné		1			4
			100		Chevalerie		1			4
1	17h48-18h20			200	étang Ile				1	0
1	29 1 2026	14h30-16h	150		ouest étang		1			1
			22		gde écoltière		1			2
			44		Sud étang Ile		1			2
			6		Le Grand Pré		1			3
			16		Pigné		1			4
1		17h40-18h20		300	étang Ile				1	0
1	30 1 2026	10h	400		gde écoltière		1			3
		2			site	1				0
1		17h40-18h	372	100	Sud étang Ile		1		1	0
			-100							
1	31 1 2026	60			Cléré	1				1,5
			300		gde écoltière		1			3

Sortie	Date	Nombre en Vol	NB en Halte migratoire ou alimentation	Dortoir étang de l'Isle	Lieu	Vol	halte gagnage	Halte site	Dortoir	Distance site
1			1700	500	étang Ile		1		1	0
			-500							
1	1 2 2026	470			étang Ile	1				0
		160			Cléré	1				1,5
			600		Chevalerie		1			4
			100		sud étang		1			2
			20		Pigné		1			4
			50		sud étang		1			1
1	2 2 2026	50		450		1			1	0
1	3 2 2026		11		face Chaumeries		1			1,2
			100		Merlodièrre		1			3
			300		gde écoltière		1			3
			2		face Finacièrre		1			0,5
			111		Sud étang Ile		1			1
				600	étang Ile				1	0
			460		Sud étang Ile		1			2
1	4 2 2026			700	étang Ile				1	0
1	5 2 2026		100		face Chaumeries		1			1,2
			60		Brandes		1			2
			800		gde écoltière		1			2
			950		Sud étang Ile		1			1
1				608	étang Ile				1	0
1	6 2 2026		174		entre route et étang		1			0,5
			100		brandes		1			2
			300		sud étang		1			0,5
				480	étang Ile				1	0
1	7 2 2026		574		sud étang		1			0,5
				30	étang Ile				1	0
1	9 2 2026		60		Brandes		1			2
		353			BoisleRoi/Richaudière	1				0,5
1	10 2 2026	30			sur étang	1				0
			31		sud étang		1			1
1	11 2 2026		50		Ouest Bois le Roi		1			0,5
			2		est étang		1			0
			302		gde écoltière		1			2

Sortie	Date	Nombre en Vol	NB en Halte migratoire ou alimentation	Dortoir étang de l'Isle	Lieu	Vol	halte gagnage	Halte site	Dortoir	Distance site
			10		Brandes		1			2
1	12 2 2026		300		gde écoltière		1			2
		5			Grangis	1				2
			38		Brandes		1			2
1	13 2 2026		3		face Allogny		1			1,5
			5		face Chaumeries		1			1,2
		19			Site	1				0
			300		face Richaudière		1			0,5
			1000		face Brandes		1			3
1	14 2 2026		329		grande écoltière		1			2,5
1	15 2 2026		200		face Chaumeries		1			1,2
			230		Gde Ecoltière		1			2
			300		face Brandes		1			3
			50		face Brandes		1			2
1	16 2 2026		40		face Brandes		1			3
			173		face Richaudière		1			0,6
			94		face Chaumeries		1			1,2
1	17 2 2026		272		face Chaumeries		1			1,2
			1		face Brandes		1			3
			300		sud étang		1			1
1	18 2 2026		592		face Chaumeries		1			1,2
1	19 2 2026		235		sud étang		1			0,5
			5		sud étang		1			0,5
			49		face Brandes		1			3
1	20 2 2026		4		sud étang		1			0,5
			2		sud étang		1			1
	Du									de
	27 10 25									0
	au									à
	20 2 26									4 km

Total									
Nombre sorties	Grues en Vol	Grues Halte migratoire ou alimentation	Dortoir étang de l'Isle	Total grues en vol, halte et dortoir	Total vols	Total haltes hors site	Total haltes site	Total Dortoir	Distance site
65	4077	18377	10818	33272	24	103	12	21	
médiane	60	95,5	425	100					1,2
moyenne	188,429	170,115	491,727	220,86					1,48777